



Romande Energie SA
Case postale 304
1110 Morges 1

Votre numéro de client : [REDACTED] Page 1/4

N° de facture : [REDACTED]
N° pt mesure: [REDACTED]
Date: [REDACTED]



Espace client en ligne:
toutes vos démarches en ligne sur
www.romande-energie.ch/espaceclient

Votre lieu de consommation:



Vos contacts utiles

Espace client en ligne: www.romande-energie.ch
Relations clients: 0848 802 900
Lundi au vendredi de 7h30 - 17h30
Dépannage électricité: 0848 802 555

Votre facture de décompte final

Période du 1er juillet 2024 au 30 septembre 2024

	Montant CHF
Total du décompte	176.07
Electricité	163.06
TVA	13.01
Différence(s) d'arrondi(s) cumulé(s)	-0.02
Montant à payer (arrondi à, TTC)	176.05
Délai de paiement: 30 novembre 2024	

Récépissé

Compte / Payable à
CH70 3000 0001 1800 0022 5
ROMANDE ENERGIE SA

1110 Morges 1

Référence
10 00002 13577 34090 00088 35483

Payable par
Jonathan Fernandez Izquierdo
[REDACTED]

Monnaie Montant
CHF 176.05

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant
CHF 176.05

Compte / Payable à
CH70 3000 0001 1800 0022 5
ROMANDE ENERGIE SA

1110 Morges 1

Référence
[REDACTED]

Payable par
Jonathan Fernandez Izquierdo
[REDACTED]

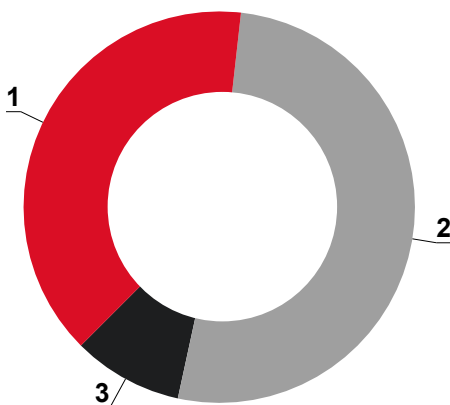
N° de facture :

N° pt measure:

Décomposition de votre facture d'électricité (hors TVA et énergie autoconsommée)



1- Electricité consommée issue du réseau

CHF 64.04 **39 %**

2- Utilisation du réseau

CHF 84.18 **52 %**

3- Taxes publiques et émoluments

CHF 14.84 **9 %**

En cas de changement de domicile, nous vous remercions de nous faire part de votre déménagement au plus tard 48 heures (jours ouvrables) avant la date effective, directement sur notre site internet ou par téléphone et de nous transmettre le relevé de votre (vos) compteur(s).

Art. 36.4 Si l'échéance de paiement n'est pas respectée, le montant de la facture peut être majoré d'un intérêt moratoire de 5% l'an, à compter du premier jour utile.

Electricité

Période du 1er juillet 2024 au 30 septembre 2024

Relevé de consommation du 30 juin 2024 au 30 septembre 2024

	N° de compteur	Index précédent	Index relevé	Quantité	Unité
Permanent	1035247	1881	2179	298	kWh
Permanent	1035247	769	881	112	kWh

Total de la consommation en kWh: 410

Pour le compte des Forces Motrices de l'Avançon SA



Electricité consommée	Quantité	Prix Unitaire CHF	Montant CHF hors TVA	% TVA
Période du 1er juillet 2024 au 30 septembre 2024				
Energie Suisse, permanent simple	410	0.1562	64.04	8.1
Sous-total Electricité consommée (hors TVA)			64.04	

Utilisation du réseau régional et national	Quantité	Prix Unitaire CHF	Montant CHF hors TVA	% TVA
Période du 1er juillet 2024 au 30 septembre 2024				
Permanent tarif M1	410	0.1055	43.26	8.1
Réserve hivernale (art.22 OIRH)	410	0.012	4.92	8.1
Abonnement tarif M1		12	36.00	8.1
Sous-total Utilisation du réseau régional et national (hors TVA)			84.18	

Taxes publiques et émoluments	Quantité	Prix Unitaire CHF	Montant CHF hors TVA	% TVA
Période du 1er juillet 2024 au 30 septembre 2024				
Taxes fédérales (art.35 LEne)	410	0.023	9.43	8.1
Taxe cantonale (art.40 LVLEne)	410	0.006	2.46	0.0
Emol. cantonal (art.19 LSecEI)	410	0.0002	0.08	8.1
Emol. communal (art.20 al.1 LSecEI)	410	0.007	2.87	8.1
Sous-total Taxes publiques et émoluments			14.84	

Total Electricité (hors TVA)	163.06
------------------------------	--------

Divers

TVA - Décompte		du 1er juillet 2024 au 30 septembre 2024	Montant CHF
Forces Motrices de l'Avançon SA CHE-106.823.147 TVA		8.1% sur CHF 160.60	13.01
Total TVA			13.01
Total du décompte			176.07